



LE NEUBOURG
Ville de LE NEUBOURG
Département de l'EURE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 novembre 2020

PROCES-VERBAL

Le vingt-trois novembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Haut-Phare, sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire.

Avant de commencer, Madame le Maire donne lecture du paragraphe de la note préfectorale du 18/11/2020, indiquant qu'en période de confinement, la présence du public n'est pas autorisée.

Date de la séance :	23 novembre 2020
Date de convocation :	17 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	26

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maire-adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabelle AMEYE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, Mme Katiana LEVAVASSEUR, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Odile RENOULT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ; Mme Stéphanie MONSÉRÉ OZERAI pouvoir à M. Arnaud CHEUX.

Absent : M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN et Isabel COUDRAY.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de la commission Enseignement, Sport et Vie associative du 9/11/2020,
- Compte-rendu de la commission Voirie – Réseaux – Environnement – Assainissement du 10/11/2020,
- **DCM 2020-082 Délégation de service public pour l'assainissement collectif,**
- **DCM 2020-083 Participation au financement de l'assainissement collectif au 1^{er}/01/2021,**
- **Réaménagement de l'allée du Champ de Bataille,**
- Compte-rendu de la commission Bâtiments communaux – cadre de vie du 10/11/2020,
- **DCM 2020-084 Fusion par voie d'absorption de l'OPH Eure Habitat par la SECOMILE,**
- **DCM 2020-085 Mandat donné au Centre de Gestion de l'Eure pour la négociation de l'assurance des risques statutaires,**
- **DCM 2020-086 Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de la deuxième salle de cinéma,**
- **DCM 2020-087 Décision modificative n° 2 du budget de la Commune,**
- **DCM 2020-088 Décision modificative n° 2 du budget Assainissement,**
- Compte-rendu de la commission Urbanisme et Patrimoine du 3/11/2020,
- **DCM 2020-089 Subvention dans le cadre de la convention de l'Opération Collective au titre du FISAC,**
- Informations diverses :
 - Projet de contournement du Neubourg,

- Rappel de l'enquête publique du plan local d'urbanisme de la commune de Le Neubourg en cours jusqu'au 28/11/2020,
- Report des élections du Conseil Municipal des Jeunes.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 19 octobre 2020

Monsieur JB Marchand souhaite apporter deux remarques :

- Pour les gens du voyage, Monsieur JB Marchand souhaite qu'il soit précisé que la somme de 20 € va les inciter à revenir.

- Dans les questions diverses : au lieu de « Monsieur JB Marchand l'avait appelée car la gendarmerie ... » il faut indiquer « Monsieur JB Marchand lui avait envoyé un mail, car la gendarmerie ... »

Le PV est adopté.

Commission Enseignement, Sport et Vie associative

Madame Marie-Noëlle Chevalier transmet à l'assemblée, les grandes lignes du compte-rendu de la commission du 9/11/2020.

Présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Isabel Coudray, Isabelle Ameye, Claire Lapoirie, Bertrand Renaudon, Gilles Barbier.

Rapporteur : Isabelle Ameye

Marie-Noëlle Chevalier, présidente de la commission ouvre la séance à 18h30.

ENSEIGNEMENT

Conseil d'école de Jean Moulin du 02/11/20

Elections des parents d'élèves : participation 53,99%, 8 postes

153 élèves pour 8 classes : possible fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Règlement intérieur voté à l'unanimité

Registres obligatoires : incendie, visite de sécurité, état des lieux amiante, PPMS

Il est demandé 4 mallettes car les classes sont disséminées (à voir avec J. Firman)

Demande de traçage le long des grilles du trottoir pour éviter que les enfants communiquent avec des personnes extérieures ou soient en contact avec des animaux.

Projets pédagogiques :

Photo au verger

Informatique à la Médiathèque (1 enfant, 1 poste)

Informatique à l'école : ordinateurs trop âgés, difficultés de paramétrage sur le matériel neuf (Mme Lecras propose de se réunir avec les 2 autres écoles pour prioriser certains achats).

Poursuite de la prévention avec C. Leprince, notre policière (Challenge en 2021)

EPS et piscine : organisé sans brassage d'élèves

Nouveau protocole sanitaire : renforcement du nettoyage entre 2 groupes par nos agents.

Conseil d'école de Dupont de l'Eure du 03/11/20

Elections des parents d'élèves : participation 49,08%, 9 postes.

170 élèves : possible fermeture de classe à la rentrée prochaine.

6 AVS, 1 service civique

ULIS : 12 élèves de 7 à 12 ans (chaque élève a une classe référente avec un temps d'inclusion quotidien)

Unité IME externalisée de la Rivière Thibouville : 6 enfants intégrés en classe ½ journée, en attente de passer à 1 journée complète.

Règlement intérieur voté à l'unanimité

Nouveau protocole sanitaire : 2 groupes pour la garderie et la cantine, renforcement du nettoyage entre 2 groupes par nos agents.

Exercice incendie effectué avec J Firman, commission de sécurité à venir.

Coopérative scolaire : 9886 € obtenus (dons de parents, kermesses...)

Projets pédagogiques :

Poursuite de la prévention avec C. Leprince, notre policière (Challenge des CM2 en 2021)

La Grande Echelle : projet d'herbier, bois, terre et végétaux.

Cours d'escrime et tennis

Concours « Dévoreurs de livres », Rallye maths pour les CM2, suivi quotidien du Vendée Globe pour les CE2.

Cours d'allemand avec Mme Riehl, enseignante au collège.

Remerciements à la municipalité pour les travaux de peinture dans l'école.

CA du collège Pierre Corneille

Bilan de la rentrée :

541 élèves, 473 ½ pensionnaires.

5 classes de 6^{ème}, 4 classes de 5^{ème}, 5 classes de 4^{ème}, 4 classes de 3^{ème}

4 classes SEGPA (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

12 ULIS, 62 SEGPA, 479 hors SEGPA

94% de réussite au brevet.

Vie de l'établissement :

Dispositif devoirs faits : pour éviter le brassage d'élèves, seuls les groupes avec 1 seul niveau seront conservés.

Langues : Mme Riehl, professeur d'allemand, fait des interventions dans les écoles du secteur pour sensibilisation à l'allemand.

Indemnités pour missions particulières pour référents (DYS et EHP, EPS...)

Protocole sanitaire renforcé

Affaires financières :

-Convention tennis : Partenariat avec le NTC pour permettre aux élèves de 6^{ème} de pratiquer le tennis.

-Convention escalade : Partenariat avec le Collège G. DE GAULLE-ANTHONIOZ pour l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) d'escalade lui appartenant

-Convention de prêt de véhicule : La Communauté de Communes met à disposition du collège un véhicule 9 places, pour le transport des élèves de SEGPA à destination du Lycée Clément Ader de Bernay, à destination du Lycée Décretot de Louviers et à destination du chantier du mur du cimetière de Houetteville.

-Convention FRAC : le fond régional d'art contemporain met gracieusement à disposition un œuvre de F.Troquet (valeur 875€).

CA collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz le 03/11/2020

Bilan de la rentrée :

502 élèves, 98% de ½ pensionnaires.

6 classes de 6^{ème}, 6 classes de 5^{ème}, 3 classes de 4^{ème}, 4 classes de 3^{ème}

soit une moyenne de 26,5 élèves / classe.

Prévisions 2021 : 539 élèves pour 21 classes

72% de réussite au brevet ; tous les élèves ont eu une affectation.

Tous les postes sont pourvus : 27 enseignants, 4 ETP assistants d'éducation, plusieurs adjoints.

Vie de l'établissement :

Langues : Latin 26, bilangues anglais-espagnol 28 , bilangues anglais-allemand 10 mais seulement 7 élèves allemand LV2.

Evaluation nationale des 6^{ème} avec test de fluence pour orienter l'accompagnement personnalisé.

Dispositif devoirs faits : 13 enseignants volontaires, 22 créneaux proposés

Indemnités pour missions particulières pour les référents (EPS, numérique, culture, décrochage etc...)

Projets pédagogiques : artisans du monde, semaine du cinéma en allemand, Dévoreurs de livres, grottes d'Orival, Jazz, sophrologie.

Gestion de l'établissement :

-demande d'hébergement à Indexa2 pour Pronote

-convention avec le collège P.Corneille pour utilisation du matériel d'escalade

-convention avec le collège P Bert pour l'accompagnement si décrochage scolaire

VIE ASSOCIATIVE

PAJ :

Convention signée avec la CDC pour la mise à disposition d'un local -1 fois par mois - pour la PAJ.
Local momentanément fermé pour raisons sanitaires.

AG les rétro du plateau le 16/10/2020:

191 adhérents

Annulation des manifestations des 25 et 26 Avril, des rallyes du 10 mai et d'octobre 2020.

Les rassemblements mensuels du dimanche matin se sont transformés pendant le confinement en RV virtuels grâce à C.Brassard. 110 voitures accueillies en Septembre, 60 en Octobre.

Les 19 et 20 Septembre, 9 véhicules ont été présentés au salon Auto-moto-rétro de Rouen (interview télévisée de J.Plancqueel)

Bilan financier 2019 : Résultat : 10168,56€ Trésorerie sur compte : 34384,47€

Bilan provisoire 2020 : solde 3817,17€. Investissements : 9143,28€. Trésorerie sur comptes : 28828,44€

J.Gomez se propose pour être président au départ le 31/12 de M.Plancqueel.

Vernissage à la Croix-Rouge : exposition photo pour valoriser les salariés de l'atelier d'insertion La Fringue Halle. Très bon retours des salariés.

SPORTS

AG du judo

Juin 2020 : 155 licenciés, une bonne année 2019-2020, 28 déplacements en compétition

Septembre : baisse des inscriptions (-34). Le comité de l'Eure annonce une baisse de 10%.

Bureau solide qui repart pour 2020-2021

1 contrat de service civique qui suivra une formation en alternance

Des jeunes licenciés se forment pour être assistants club, 2 jeunes se forment à l'arbitrage.

Ouverture d'une section 8-12 ans à l'escrime japonaise

Mais manque de participants au TAISO (personnes plus âgées)

Désengagement du Gros-Theil où avaient lieu des entraînements.

Départ de l'enseignant Eric Corbel

Bilan financier négatif : -6929€

AG des randonneurs

133 adhérents dont 43 neubourgeois.

Randonnée 5 kms mardi matin, 10 kms mardi après midi, 25 kms tous les 15 jours.

Marche nordique vendredi matin et samedi matin.

Proposition de voyage en Touraine reportée en 2021.

Trésorerie : actif de 4513,27€.

Tour de Normandie

Aura lieu du 22 au 28 Mars 2021

Départ du Neubourg le mardi 23 Mars

-arrivée des équipes organisatrices à 7h sur la place de l'église

-présentation des équipes à 11h

-départ à 12h23 devant la presse

Madame Caroline Chopin demande pourquoi les résultats au Brevet sont moins bons au Collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Madame Vauquelin répond qu'elle a assisté à ce CA et qu'il n'a pas vraiment été donné de raison aux résultats plus faibles du Brevet.

Commission de Voirie, Réseaux, Environnement, Assainissement

Monsieur Francis Bronnaz lit le compte-rendu de la commission du 10 novembre.

Étaient présents: Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, DUPONT, LE MERRER,
Messieurs BRONNAZ, DETAILLE, CABOT, DAVOUST, DELAUNAY, LEFEBVRE, LEROY, ONFRAY,
Assistait: Monsieur LESUEUR.

- Travaux de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement des eaux usées :

L'entreprise SARC a terminé l'ensemble des travaux de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement des eaux usées prévu pour l'année 2020. Les canalisations neuves en substitution des anciennes canalisations très dégradées, sont maintenant en service (Allée du Clos Fromont, rue du Tour de Ville-Nord, rue du Curé, rue Sainte Colombe, Secteur La Garenne). De plus, un poste de refoulement neuf a été réalisé Cours Saint Paul, en remplacement de l'ancien qui n'était plus aux normes de sécurité actuelles. Les prestations fournies par la Société SARC ont été appréciées par les riverains.

La réunion de réception définitive de l'ensemble des travaux est prévue le 17 novembre.

-Travaux des terrains de football de l'hippodrome :

L'entreprise Via France a réalisé la réfection des 2 terrains de football en gazon. L'ensemencement du gazon a été effectué en septembre. Le gazon pousse bien.

Selon les informations données au début du projet, les 2 terrains avaient été dimensionnés en 95m X 55m. Désormais pour être homologué et subventionnable, la ligue indique qu'un terrain de football doit être au minimum de 100m X 60m.

Après études complémentaires de ce projet, et prise en compte des contraintes techniques et financières inhérentes à l'avancement des travaux, il est proposé à la Commission de modifier un seul terrain de 55m X 95m en un terrain de 60 m X 100 m homologable et subventionnable. L'autre terrain conservé tel que prévu à l'origine de 55 X 95 m, est homologable, mais non subventionnable. La Commission émet un avis favorable pour cette solution.

- Allée du champ de Bataille :

Monsieur Bronnaz et Madame Le Maire rappellent que ce dossier a été déjà présenté à la Commission et au Conseil Municipal en septembre et en octobre. Avec l'ONF, nous avons étudié deux hypothèses :

- soit procéder à l'abattage dans un premier temps des 94 arbres présentant un risque majeur pour la sécurité des promeneurs. Les 73 restants devront subir une taille de nettoyage et de rééquilibrage, laissant la luminosité pénétrer dans les houppiers et accélérant leur dépérissement. Les nouvelles plantations seront bloquées dans leur croissance par les vieux arbres restés en place et la configuration de l'allée sera complètement inesthétique. La faune de cette allée migrera vers les arbres situés à proximité dans le bois du Champ de Bataille.

- soit procéder à l'abattage des hêtres en une seule fois, changer la terre contaminée au niveau des souches, et replanter cette allée en position intercalaire, avec des espèces d'arbres plus adaptées. En effet, les essences devront être à la fois résistantes à la sécheresse, au soleil et au vent. Par ailleurs, nous éviterons les essences, pour lesquelles une maladie ou des ravageurs spécifiques (comme la chenille processionnaire du chêne) sont déjà déclarés. Enfin, les arbres devront avoir la capacité d'accueillir la faune sauvage. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué dans le but d'étudier les modalités de réaménagement de l'allée du Champ de Bataille. Les enfants des écoles du Neubourg seront associés à cette opération de replantation.

Au conseil municipal du 19 octobre, il a été annoncé l'abattage de l'ensemble des hêtres. En effet, c'est cette seconde hypothèse qui a été retenue pour sa cohérence.

Deux articles de presse sont parus (Paris Normandie du 21 octobre et Courrier de l'Eure du 28 octobre). Fin octobre, la revue Le Neubourg Actu avec un article sur le problème de l'allée du Champ de Bataille, a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

A la suite de ces différentes informations, Madame le Maire informe la Commission que la mairie n'a reçu ni appel téléphonique, ni mail à ce sujet. Seule une élue du Neubourg a fait part à la commission d'urbanisme le mardi 3 novembre, de son opposition à l'abattage total. Elle remet en cause le diagnostic de l'ONF. Quelques jours plus tard, un habitant a mis en ligne sur internet une pétition. Nous constatons que l'information contenue dans sa pétition est incomplète et inexacte sur beaucoup de points.

Face à l'impossibilité de pouvoir tenir la réunion publique prévue depuis plusieurs semaines, en raison du Covid, Madame le Maire propose que la mairie rédige un document d'information sur « l'Allée du champ de Bataille et le projet de son réaménagement ». La Commission émet un avis favorable. Le document sera distribué rapidement dans les boîtes aux lettres. Il sera aussi communiqué à la presse.

Par ailleurs, un groupe de travail pour la replantation va se réunir dès mercredi 18 novembre, pour travailler sur ce projet.

D'autre part, Madame Le Maire informe la Commission:

« Si pour une raison diverse, nous ne pouvons abattre les hêtres de l'allée du Champ de Bataille, je ferai mettre une clôture tout autour de l'allée, pour en interdire l'accès. A partir du moment où l'ONF écrit dans sa synthèse de l'étude que l'état sanitaire global est très médiocre, je ne prendrai pas le risque en tant que Maire, d'aller au tribunal pour être jugée pour un accident sur une personne ou sur un bien, que nous aurions pu éviter.

Enfin, je me permets une dernière information : il est pour moi important de privilégier l'abattage et le dessouchage fin novembre plutôt que fin février, et prendre le risque d'un hiver pluvieux qui endommagerait la structure du sol. Cela serait irréversible et compromettrait les futurs arbres que nous envisageons de planter à l'automne 2021. «

La Commission comprend et approuve la décision de Madame Le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Davoust informe la Commission que les services de la CDC ont écrit aux propriétaires des rues: Aux Magnants, Val Séry, et Octave Bonnel pour rappeler que les poubelles ne pouvaient pas demeurer en permanence sur les trottoirs de la ville. Celles-ci doivent être rentrées dans la journée après le ramassage des ordures. Pour ce faire, des étiquettes ont été collées sur les poubelles qui ne sont jamais rentrées, annonçant qu'elles seront enlevées par les services de la CDC à partir du 7 novembre. Les poubelles de la rue du Val Séry viennent d'être enlevées par la CDC. Monsieur Davoust annonce qu'une solution devrait être rapidement trouvée avec la CDC qui serait d'accord pour mettre en place 2 containers à l'endroit du futur point d'apport volontaire prévu dans ce quartier sur la Place de la Mare des Fossés.

- M. Delaunay signale que le panneau de l'îlot directionnel rue Tour de Ville-Nord est à nouveau arraché. M. Lesueur nous informe que ce panneau relève du service voirie de la CDC. Il a informé le service concerné afin que le nécessaire soit fait pour remettre le panneau en place dans les meilleurs délais.

Monsieur Delaunay indique que le panneau de l'îlot directionnel rue Tour de Ville Nord, n'est toujours pas remplacé.

DCM-2020-082 Délégation de service public pour l'assainissement collectif

Madame Vauquelin donne la parole à Monsieur Onfray, pour donner des éléments sur la négociation du futur contrat. La procédure devait durer toute l'année, mais la Covid-19 en a décidé autrement. Nous n'avons eu qu'un seul candidat et deux mois pour négocier. La première prestation proposait une hausse de 23% du prix de la part variable du m³.

Au 1^{er} janvier 2020, le tarif était de 82,56 €/m³ H.T. pour la part variable et un abonnement de 28,92 € HT/an.

Au 1^{er} janvier 2021, le tarif sera de 84 €/m³ H.T. pour la part variable et un abonnement de 28,50€ HT /an.

Cela va représenter une augmentation de 1,7 % pour la part variable, et une baisse de l'abonnement de 1,5 %.

De plus, à partir du 1^{er} semestre 2021 il n'y aura plus qu'une seule facture regroupant l'eau potable et l'assainissement, à raison de deux fois par an.

Madame Vauquelin précise que la négociation pour cette nouvelle période de 10 ans n'a pas été facile ; plusieurs élus se sont occupés du dossier, et particulièrement Monsieur Onfray.

M. Bronnaz propose la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2019 portant partie législative du code la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/01/2020 relative à la décision sur le principe du recours à la délégation de service public pour le service public d'assainissement collectif et autorisant Madame le Maire à lancer la procédure de publicité, prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour la passation de ce contrat de délégation de service public et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence concernant cette procédure paru dans le BOAMP et le JOUE le 06/03/2020,

Vu l'avis modificatif reportant la date de remise des offres en raison du contexte sanitaire, publié dans le BOAMP et le JOUE le 18/03/2020,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 10/06/2020 portant analyse des candidatures et arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 10/06/2020 d'ouverture des offres reçues après analyse et recevabilité des candidatures,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 02/07/2020 et le rapport de ladite commission portant analyse des offres et rendant un avis à l'attention de Madame le Maire en vue de l'engagement des négociations avec les candidats,

Vu le rapport établi par l'exécutif sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale de la convention de délégation de service public,

Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes,

Considérant qu'à l'issue des négociations et au vu de l'analyse conduite au regard des critères de jugement des offres, il apparaît que l'offre proposée par la société VEOLIA répond aux objectifs de la Ville du Neubourg, et est, ainsi, à même de les remplir,

Considérant que la convention et ses annexes définissent les conditions dans lesquelles les obligations de service public sont remplies en termes d'exploitation du service, de réalisation des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement des installations, de qualité de service et d'égalité de traitement des usagers,

Sur proposition de Madame le Maire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : Attribue la délégation de service public d'assainissement collectif à la société VEOLIA ;

Article 2 : Approuve le projet de convention délégation de service public d'assainissement collectif à la société VEOLIA et ses annexes, joints à la présente délibération ;

Article 3 : Autorise Madame le Maire de la ville du Neubourg ou son représentant légal à signer ladite convention de délégation de service public et ses annexes ci-jointes ainsi que tous actes y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Approuvé à l'unanimité,

DCM-2020-083 Participation au financement de l'assainissement collectif au 1^{er}/01/2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L 1331-7 et suivant du code de la santé publique ;
VU la délibération en date du 29/12/2012 instaurant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour les installations sur Le Neubourg ;
VU la délibération n° DCM-2019-108 du 16/12/2019 fixant les participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que la PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau ;

CONSIDÉRANT que la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 37 (partie V) de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L1331-7-1 du code de la santé publique, les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique bénéficient d'un droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, avec la possibilité pour la collectivité d'astreindre ces propriétaires au versement d'une participation financière (« assimilés domestiques ») ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de maintenir le montant de la PFAC et de la PFAC « assimilés domestiques » comme suit :

HABITATIONS - Constructions neuves	
logement individuel	3 600 €
logement collectif public	3 600 € pour le 1 ^{er} logement
	A partir du 2 ^e logement : 3 600 € x 0,10 x nombre de logement (soit 360 €/logement)
logement collectif privé	3 600 € pour le 1 ^{er} logement
	A partir du 2 ^e logement : 3 600 € x 1 x nombre de logement (soit 3 600€/logement)

HABITATIONS - Constructions anciennes	
logement individuel (si branchement)	1 800 €
logement collectif public	1 800 € pour le 1 ^{er} logement
	A partir du 2 ^e logement : 1 800 € x 0,10 x nombre de logement (soit 180 €/logement)
logement collectif privé	1800€ pour le 1 ^{er} logement
	A partir du 2 ^e logement : 1 800 € x 1 x nombre de logement (soit 1 800 €/logement)

Assimilés domestiques	
hôtels / hôtel-restaurant / pens de famille	3600 € + 300 € par chambre
établissements scolaires	150 € par personne (pensionnat) 100 € externes et demi-pensionnaires
bâtiments industriels et commerciaux	4 €/m ² surface de plancher
maison de retraite	500 € par chambre
casernes	3 €/m ² surface de plancher
autres équipements publics	3 €/m ² surface de plancher
activités médicales et para méd (sauf hôpital)	5 €/m ² surface de plancher
restaurants	4 000 €
magasins	3 600 €

- précise que cette participation est exigible à la date du raccordement, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.
- indique que ces tarifs sont applicables dès que cette délibération sera rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture et son affichage. Ils seront maintenus jusqu'à leur modification par le Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité,

Arrivée de M. Arnaud Cheux,

Réaménagement de l'allée du Champ de Bataille

Madame Vauquelin prend la parole pour donner des nouvelles de ce dossier, depuis le précédent conseil municipal.

Elle lit tout d'abord un message de Madame Stéphanie Monséré, absente excusée :

"Originaire du Neubourg depuis ma petite enfance, je suis bien évidemment sensible à ce sujet.

Je fais entièrement confiance à Isabelle Vauquelin et Francis Bronnaz pour leur avis éclairé sur la question et je leur apporte tout mon soutien pour la suite à donner à ce projet. "

J'ai été destinataire d'une pétition, adressée par Monsieur Adrien Brunet. Le texte de cette pétition mentionne l'aspect sécurité effectivement important et précise que l'allée est fermée par grands vents. Malheureusement, comme vous pouvez le supposer en pareille situation, l'arrêté municipal et les barrières installées ne sont pas respectés et j'ai encore des exemples récents. Il en va de ma responsabilité d'assurer la sécurité des habitants du territoire qui viennent dans cette allée.

Je remercie les habitants de toute la France, de Belgique, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de Suisse, du Portugal, d'Italie, du Canada (...) de s'intéresser à notre dossier du Neubourg. La difficulté est que les données transmises dans cette pétition sont incomplètes et cela permet à des personnes de se défouler sans connaître le dossier dans son intégralité.

Je vous transmets des commentaires que j'ai lus : « Pauvres pedzouilles, Bande de nazes, Dictateurs irréfléchis, incompetents, Maire et conseillers de crotte, Personnes sans âmes qui ne réfléchissent pas, On va se faire un fric de dingue ... »

En revanche, je me suis attardée sur un autre commentaire :

Leon - 15/11/2020 à 10:38:31

Bonjour, j'ai été informé par mon arrière-petit-fils et par les journaux, de la coupe des hêtres. J'avais 17 ans lorsque je les ai plantés. Le but de la plantation était de faire de l'exploitation de bois de menuiserie. Lorsque

je vois tous les commentaires, je pense que chacun devrait avoir un avis critique mais réfléchi. Si vous aviez un minimum d'observation, vous pourriez comprendre que le hêtre est arrivé à l'âge d'être exploité mais malheureusement s'ils ne sont pas coupés, les maladies qui les ont envahies vont les faire mourir à petit feu (dommage pour du bois). C'est égoïste de vouloir conserver des arbres qui vont propager les maladies, avec la faune qui favorise la dispersion. La solution est comme pour l'orme, et cela a bien fonctionné. Quand je lis, qu'il y a des chouettes, hiboux ou chauves-souris, je dirai, il fait simplement de voir sur place le nombre de corneille ou corbeaux, rend impossible la nidification car ils ont envahi la cime des arbres. La comparaison avec une maladie comme la covid est stupide car les malades peuvent recevoir un traitement chimique, alors que les arbres non. Les faux écologues, ont fait interdire les traitements chimiques sans trouver d'autres alternatives mais aujourd'hui nous en subissons les conséquences. Je vais prendre 83 ans, j'ai fait beaucoup de plantations dont certaines ont été coupées et je pense que la mairie ne fait pas l'abattage pour exploiter le bois étant donné que la quasi-totalité n'est pas utilisable en menuiserie. Je signe la pétition seulement pour pouvoir déposer mon message, mais j'approuve l'abattage complet des arbres pour le bien des autres arbres du secteur. Je vous souhaite une longue vie. Léon-Claude.

Parallèlement à cette pétition, j'ai reçu une lettre de quatre pages, de quatre associations environnementales avec des menaces de poursuites judiciaires (prison et amende). Est-ce normal qu'une Présidente signataire de cette lettre m'écrive le même jour par mail, en me disant qu'elle travaille « dans un esprit constructif et avec bienveillance, respect des personnes et de la sécurité ».

Le pétitionnaire a apporté à la Mairie une lettre d'une autre association. J'ai fait savoir à cette association que la lettre n'était pas signée. Est-ce normal de recevoir une nouvelle lettre de cette association qui diffère de celle apportée par le pétitionnaire ?

Nous n'avons pas pu réaliser la réunion publique du 12 novembre, annoncée dans le document Le Neubourg Actu#2, distribué fin octobre, aux habitants. Les élu(e)s ont donc distribué une information plus complète sur ce dossier, le 12 novembre.

Un groupe de travail d'élu(e)s s'est réuni le 18 novembre, sur le projet de la future configuration de l'allée et de sa replantation. Il s'agit de retenir des espèces, résistantes au soleil, au vent, à la sécheresse et qui n'ont pas de maladies ou ravageurs spécifiques connus aujourd'hui. Les propositions de ce groupe de travail seront présentées à la prochaine commission Voirie, Réseaux, Environnement, Assainissement.

Nous sommes en contact permanent avec les services de l'Etat. Des agents de la DDTM 27 sont venus sur site. Un diagnostic faunistique va être réalisé et le dossier poursuit son instruction. Dans ce contexte, je vous propose de ne pas délibérer aujourd'hui.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand précise qu'il n'a pas eu le diagnostic de l'ONF et il demande un chiffrage de l'opération. Madame Isabelle Vauquelin répond que tous les services administratifs l'ont, et qu'elle ne souhaite pas de mauvaise interprétation. Quant au coût, au vu de la polémique qui s'est installée sur ce dossier, elle souhaite pour l'instant rester sur la technique et la sécurité.

Madame Isabel Coudray dit qu'elle est surprise de l'ampleur prise par le dossier. Plusieurs élus ont constaté que la pétition est signée par très peu de personnes du Neubourg.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande s'il y aura une réunion publique. Madame Vauquelin répond qu'elle ne sait pas pour l'instant et que sa préoccupation principale est l'instruction du dossier. Il n'y a rien à cacher. Des agents de la DDTM se sont déplacés sur site.

Madame Lapoirie demande si la date d'abattage de fin novembre est reportée. Madame Vauquelin répond positivement.

Commission des Bâtiments communaux

Monsieur Édouard Detaille donne les principaux éléments du compte-rendu du 10/11/2020.

Étaient présents : Mmes Isabelle Vauquelin, MN Chevalier, Evelyne Dupont, Hélène Leroy, Anita Le Merrer, Mrs Édouard Detaille, Francis Bronnaz, Francis Davoust, Didier Onfray, hilippe Delaunay, Alain Leroy, Jean Lefebvre, Loïc Cabot et François Lesueur.

Absent non excusé : Jean Baptiste Marchand.

A l'ordre du jour :

Les illuminations de Noël

En raison de la date tardive de l'installation du nouveau conseil et du COVID, la commission n'a pu être consultée à temps. En accord avec l'adjointe à la communication Mme Evelyne Dupont, il a été décidé de se recentrer sur le centre-ville. Un appel d'offres a été réalisé dans les règles et c'est l'entreprise Brunet-Bataille qui a répondu au mieux disant. Néanmoins, dans un souci d'économie, nous avons décidé pour la première fois d'utiliser les talents des agents des ST pour la pose de certaines illuminations et plus précisément les arbres rue de la paix, place Gambetta et la place Aristide Briand. Cette opération nous permet de faire une économie brute de 43000 € environ.

Couloir École Dupont de l'Eure :

Les travaux de rénovation du couloir ont été entrepris aux vacances d'été et se sont terminés aux vacances de la Toussaint. Tout le couloir a été repeint avec des couleurs beaucoup plus gaies, couleurs proposées et acceptées par la directrice Mme Cécile Boucher et par les institutrices, tous ces travaux ont été réalisés par les agents des ST pour un coût total de 965,58 €.

Toilettes filles École Jean Moulin :

Travaux dans la cour du bas, réfection totale des toilettes demandée par La directrice et programmée pendant les vacances, sur ces travaux, la reprise a concerné la plomberie, le carrelage, la peinture et la pose des cloisons. Tout a été réalisé par les agents des ST, l'achat des matériaux a coûté 2961,51 €.

Mur du parking du cinéma rue Bioche : Depuis deux ans, ce mur mitoyen en bauge était tombé suite à des infiltrations d'eau et à l'usure du temps. Il a été décidé de le reconstruire. La Commune a pris les choses en mains, le propriétaire de l'autre moitié ne souhaitant pas participer. Ce mur a donc été monté en aggro avec la mise en place de drains d'évacuation des eaux de pluies. Un enduit couleur bauge a été apposé et la toiture a aussi été réalisée par les agents des ST. Le coût pour la commune est de 4065,38 €.

Construction de la deuxième salle de cinéma : La réunion du jeudi 12 novembre 2020 a permis de finaliser les grandes orientations de cette nouvelle salle, le style des fauteuils, les couleurs, les espaces, le style d'écran et le nombre de places qui sera de 97 maximum. Les plans définitifs sont en cours de réalisation et les fondations devraient commencer avant la fin de l'année 2020.

Questions diverses :

Nettoyage des panneaux indicateurs. Deux panneaux nous ont été signalés côté cimetière et côté tennis. Un point va être fait sur l'ensemble de la commune.

Manque de poubelle parc de la gare : nous en avons une en stock, celle-ci devrait être posée rapidement.

Demande de pose de bancs au niveau de l'arbre de la liberté et au niveau de la statue Dupont de l'Eure. La commission va étudier la faisabilité et le coût de cette opération et proposera les emplacements idéaux avant toute pose définitive.

DCM-2020-084 Fusion par voie d'absorption de l'OPH Eure Habitat par la SECOMILE

Exposé :

Madame le Maire expose aux conseillers que l'ensemble des collectivités actionnaires doit délibérer pour approuver le projet de traité de fusion avant d'être présenté en assemblée générale extraordinaire de la SECOMILE, le 15 décembre 2020.

Madame le Maire précise que le dossier préparatoire envoyé en mairie contient :

- l'inventaire des immobilisations,
- la liste des baux emphytéotiques,
- la liste de la flotte automobile,

- la liste des contrats et marchés en cours,
- la liste des subventions demandées non versées au 31/07/2020,
- la liste des subventions restes à demander au 31/07/2020,
- l'état de la dette au 31/07/2020,
- le projet des statuts modifiés de la SECOMILE.

A ce dossier, Madame la Présidente de la SECOMILE a, par courrier en date du 22/10/2020, donné des précisions sur les mécanismes d'augmentation de capital. Les nouvelles actions créées seront distribuées au Conseil Départemental, seul propriétaire de l'OPH, dont le nombre de logements est deux fois supérieur à celui de la SEM.

Délibération :

Vu l'article L.411-2-1, II du Code de la construction et de l'habitation ; Vu les articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce ;
 Vu les articles L. 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération du conseil d'administration de l'OPH EURE HABITAT en date du 21 novembre 2019 ;
 Vu la délibération du conseil d'administration de la SECOMILE en date du 5 décembre 2019 ;
 Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Eure en date du 14 octobre et 9 décembre 2019 ;
 Vu l'avis favorable du Comité Social et Economique de l'OPH EURE HABITAT émis en date du 23 juillet 2020 ;
 Vu l'avis favorable du Comité Social et Economique de la SECOMILE émis en date du 2 juillet 2020 ;
 Vu le projet de traité de fusion annexé à la présente délibération ;
 Vu le projet de statuts modifiés de la SECOMILE annexé à la présente délibération ;
 Vu le dossier préparatoire consultable en mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH EURE HABITAT par la SECOMILE, en application de l'article L. 236-1 du Code de commerce et de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société d'économie mixte agréée en matière de construction et de gestion de logements sociaux ;
- **approuve** l'augmentation de capital subséquente de la fusion d'un montant 10.692.864 euros au bénéfice du département de l'Eure, portant le capital social de la SECOMILE de 5.897.728 euros à 16.590.592 euros par la création de 668.304 actions nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une action s'élève à 16 euros ;
- **approuve** le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **autorise en conséquence** le représentant de votre collectivité à l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2020 à approuver la fusion et le projet de traité de fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion ;
- **approuve** le projet des statuts modifiés de la SECOMILE, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **autorise en conséquence** le représentant de votre collectivité à l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2020 à approuver le projet des statuts de la SECOMILE tel qu'annexé à la présente délibération ;

Approuvé à l'unanimité,

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand dit qu'il est heureux que la page se tourne pour Eure Habitat.
 Madame Marie-Noëlle Chevalier ajoute que cette décision est bienvenue, au regard de l'entretien de leurs logements.*

DCM-2020-085 Mandat donné au Centre de Gestion de l'Eure pour la négociation de l'assurance des risques statutaires

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

➤ **DÉCIDE :**

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/22. Régime du contrat : Capitalisation

Approuvé à l'unanimité,

DCM-2020-086 Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de la deuxième salle de cinéma

Monsieur Arnaud Cheux, Adjoint aux finances, propose la souscription d'un emprunt pour un montant de 400 000 € qui permettrait à la commune de financer sa participation à la réalisation d'une deuxième salle de cinéma.

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition commerciale de la Caisse d'Épargne de Normandie en date du 27/10/2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie un prêt d'un montant de 400 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 24 ans
- Taux d'intérêt fixe : 0,74 %
- Échéances trimestrielles
- Commission d'engagement : 400 €

- confère à Madame le Maire toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse d'Epargne de Normandie et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Approuvé à l'unanimité,

DCM-2020-087 Décision modificative n° 2 du budget de la Commune

Monsieur l'Adjoint aux finances explique que suite à un problème de reprise de solde induit par le changement du logiciel comptable de la commune, une erreur de plume a affecté le résultat de report de la section d'investissement et il convient de la corriger comme suit :

Diminution de crédits :

Imputation	Ouvert	Réduit
Dépenses d'investissement 001 OPFI 020		26 705
Recettes d'investissement 16 1641 OPNI 020		26 705

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la décision modificative n° 2 du budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité,

DCM-2020-088 Décision modificative n° 2 du budget Assainissement

Monsieur l'Adjoint aux finances explique qu'une erreur similaire a été constatée pour le budget assainissement affectant le résultat de report de la section d'investissement et qu'il convient de la corriger comme suit :

Diminution de crédits :

Imputation	Ouvert	Réduit
Recettes d'investissement 001 001 OPFI	263 223	
Recettes d'investissement 16 1641 OPNI		263 223

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la décision modificative n° 2 du budget de l'Assainissement.

Approuvé à l'unanimité,

Commission Urbanisme et Patrimoine

Madame Anita Le Merrer donne les principaux éléments du compte-rendu de la commission du 3/11/2020.

Étaient présents : G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, S Cherrier, I Coudray, E Detaille, A Leroy, A. Le Merrer.

Étaient excusées : MN Chevalier, B.Lopez, I. Vauquelin.

→ **DIA et DC**

- DIA 027 428 20 N 0056: Cession local professionnel, 18c place du Château, AV 126/69m², Zone UA.
- DIA 027 428 20 N 0057 : Cession d'une habitation, 12 route de Beaumont, AE 32/744m², Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0058: Cession d'une habitation, 21 avenue de la Libération, AL 305/81m², Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0059: Cession d'une habitation, 20 avenue de la Libération, AE 83, 85, 87 / 198 m², Zone UA.
- DIA 027 428 20 N 0060 : Lot 9 lotissement le moulin de Pierre, route de Beaumont, AW 182 (partie de l'ancien n°27) /652 m², Zone 1AUh.

- DIA 027 428 20 N 0061 : Cession d'une parcelle d'accès, rue Carnot, AM 355/ 2 m², Zone UB.
- DC 027 428 20 N 0005 : Cession fonds de commerce, pizzeria, sandwich, boissons, future activité : aucun changement, 35 rue Dupont de l'Eure.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 20 N 0055 : 9 rue Carnot, parcelles AM 90, 353 / 650 m², zone UB (ABF). Remise en peinture des poutres (couleur identique) et changement des poutres abîmées (chêne) et remise en peinture identique existant. Avis favorable de l'ABF.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0056 : 51 avenue du Doyen Jussiaume, parcelles AC 138/ 668 m², zone UB, Rénovation et aménagement de combles. Rénovation de l'extension à l'arrière de la maison et aménagement des combles (surface existante 104 m², projet 12m²). Travaux dans la continuité de la DP 19N0006 pour ravalement de façade.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0057 : 2 rue Octave Bonnel, parcelles AL 232/ 169 m², zone UA. Modification de la façade (ancien pressing, nouvelle activité : magasin de déco enfantine, jouet en bois et peluches). Couleur taupe validée par l'ABF en amont du dossier.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0058 : 9A rue Pierre Mendès France, parcelle AP 79 / 1417 m², zone UC, construction d'un abri de jardin pour stockage granulés. Abri de jardin 2m x 5 m accolé au garage en cours de construction mais sans lien intérieur avec celui-ci. Toiture dans le prolongement de la toiture du garage (même matériau : tôle acier). Façade en bois traité couleur naturelle, porte en bois

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : défavorable car la pente de toit est non conforme au PLU. Une prescription indiquera au propriétaire la règle à respecter pour son projet.

- DP 027 428 20 N 0059 : 5 avenue de la Libération, parcelles AL 289, 290/ 3 663 m², zone UB (ABF), modification de façade (mise en peinture des menuiseries et du bandeau). En attente de l'avis de l'ABF.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0060 : 24 rue du Général de Gaulle, parcelle AT 26 / 163 m², zone UB (ABF). Réfection de la toiture et changement des menuiseries.

Avis de l'ABF : Les menuiseries seront en PVC marron comme les colombages.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 20 N 0061 : 30F rue de Vitot, parcelle AB 105 / 1010 m², Zone U. Isolation thermique par l'extérieur. ITE par panneaux de polystyrène expansé (PSE) d'une épaisseur de 14 cm sur les différentes façades extérieures du bâtiment. Sans changement de couleur par rapport à l'existant. Avec la couleur de l'enduit extérieur RAL 1013 – blanc perlé. Le type de l'enduit sera taloché.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0063 : 22 rue des 40 Acres, parcelles AL 345/ 735 m², Zone UC. Pose d'une clôture anti-bruit en panneaux de bois traité laissé naturels, le long de la route d'Epégard sur 24m linéaires et d'une hauteur de 2m. La clôture sera édifiée à 70 cm à l'intérieur de la propriété afin de laisser le passage pour la taille de la haie

La clôture sera de même hauteur que la haie ce qui permettra de la cacher afin qu'elle soit le moins visible possible le long de la RD.

Dossier en cours d'instruction.

Avis de la commission : le bois n'est pas autorisé comme dispositif de clôture.

- DP 027 428 20 N 0064 : Chemin de Pérouzette, parcelles D 121/ 31 075m², zone N, coupe et abattage d'arbres allée du Champ de Bataille. Abattage de tous les arbres avec rognage des souches, changement de la terre, remodelage de l'allée avec évacuation des racines restantes essence à replanter à voir avec l'ONF. En attente de l'avis de l'ABF.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : certains membres de la commission souhaiteraient plus d'échanges sur le projet.

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 20 N 0012 : Rue de la Draisine, parcelles AM 546/ 588m², zone UD (ZAC), construction d'une maison individuelle (103,20 m²).

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

→ **Permis de démolir**

- PD 027 428 20 N 0003 : 2 rue des Monts Rôtis, parcelles AR 180, 182, 183/ 9 019m², Zone UC, démolition de 2 constructions type hangar et d'un abri de jardin.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

→ **Permis d'aménager**

- PA 027 428 20 N 0001 : 2 rue des Monts Rôtis, parcelles AR 180, 182, 183/ 9 019m², zone UC, création d'un lotissement de 5 lots à bâtir.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : les membres de la commission conseillent l'éclairage dans le chemin qui mènera aux différents lots à bâtir dans le cas où il y aurait une rétrocession à la ville.

→ **Certificat d'urbanisme**

- CU 027 428 20 N 0080 : 12 avenue Pierre Mendès France, parcelles AP 72/ 1768 m², zone UC, détachement d'un lot à bâtir d'environ 830m² (lot A) avec accès individuel depuis la voirie pour la construction d'une maison individuelle environ 150 m² de surface de plancher.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : Le pluvial devra faire l'objet d'une étude de dimensionnement de l'infiltration des eaux de pluies. Pour l'eau usée, il faudra faire une demande de raccordement. La défense incendie doit être assurée par le poteau à l'angle de la rue pierre Mendès France et de l'allée du Vallon, mais le débit est de seulement 44m³/h alors qu'il faudrait 60m³/heure minimum. De plus, l'accès étant très étroit, l'angle de giration pour un véhicule de secours et de défense incendie n'est pas possible. Il est proposé de prendre contact avec les propriétaires riverains pour envisager d'utiliser l'allée existante.

- CU 027 428 20 N 0082 : 7 route de Pont de l'Arche, parcelles AD 26/ 900 m², zone UC, détachement d'un lot à bâtir d'environ 500m² (lot A) avec accès individuel depuis la voirie pour la construction d'une maison individuelle.

Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

Questions diverses : néant

Prochaine commission : le mardi 1^{er} décembre 2020.

DCM-2020-089 Subvention dans le cadre de la convention de l'Opération Collective au titre du FISAC

VU la décision ministérielle n° 14-0798 d'attribution de subvention du FISAC en date du 17 décembre 2014,
VU la convention de l'Opération Collective au titre du FISAC signé le 20 mai 2015 entre l'Etat, le Département et la Communauté de Communes,
VU le règlement de l'Opération Collective de Modernisation,
VU les décisions du comité de pilotage de l'opération du 13 octobre 2015,

CONSIDÉRANT que la subvention totale pouvant être obtenue est de 42% du montant des travaux subventionnables, et est financée à hauteur de 50% par le FISAC, 25% par le Département, 18,75% par la Communauté de Communes, la participation de la commune est fixée à 6,25%,

CONSIDÉRANT que la demande de subvention sollicitée par Madame Catherine ROUSSELIN, exploitant du restaurant « A la Fontaine de l'Envol » du Neubourg a reçu un avis favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG,

Article 1 : décide d'accorder une subvention d'un montant de **281,50 €** à Madame Catherine ROUSSELIN – **Restaurant « A la Fontaine de l'Envol »- Le Neubourg.**

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

Article 3 : autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Article 4 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

Approuvé à l'unanimité,

Monsieur Cheux précise que cette opération dure depuis de nombreuses années.

Informations diverses :

Projet de contournement du Neubourg

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal de la commune de Vitot, en date du 9/11/2020, refusant le projet de contournement du Neubourg.

Enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune

Madame le Maire rappelle l'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune qui se déroule actuellement jusqu'au 28 novembre 2020.

Report des élections pour la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes :

En raison des nouvelles directives liées à la crise du COVID-19 et du nouveau confinement, Madame le Maire informe que les élections pour l'installation du Conseil Municipal des Jeunes sont reportées à une date ultérieure non encore définie.

Les commerces de proximité

Madame Vauquelin a donné la parole à Madame Evelyne Dupont pour décrire l'action auprès des commerces de proximité. Sur le site internet de la ville, figure un répertoire des commerces ouverts et des commerces fermés, proposant une prestation. Cela a été un énorme travail de collecte d'informations.

L'UCIAL a fait fabriquer des banderoles. Elles ont été disposées par les Services Techniques aux entrées de ville. Il a été demandé à la presse de relayer ces informations.

Enfin, Madame Dupont précise que la communication sur les animations à venir n'est pas évidente. L'animation pour les enfants à Noël pourra-t-elle avoir lieu ?

Questions diverses

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande s'il ne serait pas opportun qu'il n'y ait pas de zone bleue pendant 2 ou 3 mois, au moment de la réouverture des commerces. Monsieur Cheux précise que l'UCIAL n'en a pas fait la demande et ne voit pas l'intérêt de cette proposition. En effet, c'est inciter les

voitures tampons à rester garées dans la journée.

Madame Claire Lapoirie demande s'il est envisagé que la police municipale soit mobilisée pour éviter les bouchons lors de l'ouverture des magasins. Monsieur Davoust répond que la Police Municipale et les forces de gendarmerie sont fortement mobilisées en ce moment pour gérer cette situation sanitaire.

Madame Isabelle Ameye pense que plusieurs personnes ne savent pas que le port du masque est obligatoire dans tout le département de l'Eure et donc au Neubourg. Madame Claire Lapoirie fait la même remarque. La difficulté est comment pouvons-nous informer davantage, sans pour autant ne pas voir des pancartes de masques partout, qui s'ajouteraient à la sinistrose existante.

Monsieur Edouard Detaille précise que les illuminations de Noël du centre-ville seront allumées, un peu plus tôt que l'an passé, le vendredi 27 novembre 2020.

Fin de la séance : 21h10

Prochain conseil : lundi 21 décembre

Madame Vauquelin informe que les dates des CM du début 2021 seront prochainement transmises.

Délibérations

DCM-2020-082 : Délégation de service public pour l'assainissement collectif

DCM-2020-083 : Participation au financement de l'assainissement collectif au 1^{er}/01/2021

DCM-2020-084 : Fusion par voie d'absorption de l'OPH Eure Habitat par la SECOMILE

DCM-2020-085 : Mandat donné au Centre de Gestion de l'Eure pour la négociation de l'assurance des risques statutaires

DCM-2020-086 : Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de la deuxième salle de cinéma

DCM-2020-087 : Décision modificative n° 2 du budget de la commune

DCM-2020-088 : Décision modificative n° 2 du budget Assainissement

DCM-2020-089 : Subvention dans le cadre de la convention de l'Opération Collective au titre du FISAC